



Fin des Négociations Annuelles Obligatoires

BRAVO !!! VOTRE MOBILISATION A PAYE !!

Près de 30% des salariés se sont mobilisés le 22 janvier dernier.

Malgré nos demandes successives, la Direction a refusé de verser une prime de partage de la valeur (PPV) cette année, en contradiction avec des résultats exceptionnels de la CR en 2025. Pour autant, les échanges ont continué avec la Direction pour aboutir, ce mardi 10 février, à de nombreuses avancées pérennes :

- Augmentation des paliers REC de 120€ et *de manière pérenne*
- Indexation de l'enveloppe REC sur les négociations annuelles nationales
- Enveloppe de points : 1,70% dont 1,20% RCI/RCP / *effet immédiat*
- Augmentation des minimas lors de la prise de responsabilités / *effet immédiat*
- Augmentation prise en charge des cotisations mutuelle à 56% par la CR / *effet immédiat*
- Ticket resto à 10,5€ dont 60% charge CR / *effet immédiat*
- Augmentation des frais déplacements (hébergement et repas hors département, indemnités kilométriques covoiturage et électrique) / *effet immédiat*
- Augmentation des abondements PEE 40% jusqu'à 2200€ dès la prochaine campagne (actuellement 35% sur 2000€) *de manière pérenne et effet immédiat*
- Augmentation à 40% PERCO jusqu'à 1100€ dès la prochaine campagne (actuellement 40% jusqu'à 1000€) *de manière pérenne et effet immédiat*
- Augmentation de la prime de caisse locale à 180€ / *effet immédiat*
- Pas d'impact sur les salaires pour les grévistes

ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

ETAPE 2, nous continuerons à travailler sur :

- Vos conditions de travail (charge de travail, pression commerciale, ...)
- La mise en œuvre du programme EFFICACITE avec ses impacts au niveau local
- La réorganisation de notre Entreprise en 2026/2027